



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE

MERCREDI 13 AOÛT 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil, le **mercredi 13 août 2025 à 19 h 30**. La séance est présidée par son honneur le maire Monsieur Pierre Guilbault. Sont également présents, Mesdames les conseillères Marthe Blanchette, Claire Sarrazin et Monsieur le conseiller Pierre Venne.

Le conseiller Gaétan Desmarais ayant motivé son absence.
Le conseiller François Fruhauf ayant motivé son absence.

Monsieur Charles Beaupré, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- 01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2.1- Dépôt et adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2023**
- 2.2- Rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur-2023**
- 03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 3.1- Séance ordinaire du 14 juillet 2025**
- 04- APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**
- 4.1- Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit**
- 05- CORRESPONDANCE**
- 06- DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET EXTERNES**
- 6.1- Dépôt du rapport des permis et certificat du mois de juillet 2025**
- 6.2- Nordikeau inc. – Rapport mensuel des ouvrages d'exploitation de l'eau potable du mois de mai 2025**
- 6.3- Nordikeau inc. – Rapport mensuel d'assainissement des eaux usées du mois de mai 2025**
- 6.4- Loisirs – Compte rendu et suivi au 31 juillet 2025**
- 6.5- Communications – Rapport au 31 juillet 2025**
- 07- RAPPORT DES COMITÉS**
- 08- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 09- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**
- 10- ADOPTION DE RÈGLEMENTS**
- 11- AFFAIRES NOUVELLES ET VARIA**
- ADMINISTRATION :**
- VOIRIE :**
 - 11.01-Demande au MTMD – Ajout de panneaux de signalisation « ARRÊT »**
- AQUEDUC :**
 - 11.02-Firme d'ingénierie EXP - Octroi de contrat**
- LOISIRS :**
 - 11.03-Politique de location des salles municipales, de prêts des équipements et d'utilisation des ressources de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes**



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

AUTRES POINTS :

- 12- PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 13- DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**
 - 14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
-

01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président de l'assemblée, Monsieur le Maire Pierre Guilbault, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 30.

02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QU'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil municipal;
EN CONSÉQUENCE,

2025-08-121 Il est proposé par Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

2.1- Dépôt et adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2023

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, un avis public a été donné par le greffier-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes le 15 juillet, à l'effet que les états financiers seraient déposés à la présente séance.

En conformité des dispositions du Code municipal, le greffier-trésorier dépose le rapport des états financiers pour l'année 2023 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes et atteste qu'il a été préparé conformément à la Loi et reflète la situation financière véritable de la Municipalité. Ce rapport pour l'année 2023 est confiné aux archives municipales et fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si tout au long récité.

Le greffier-trésorier dépose également le rapport de l'auditrice Madame Fanny Brabant concernant l'exercice financier 2023, dont copie est annexée audit rapport financier 2023 de la Municipalité.

2025-08-122 Il est proposé par Marthe Blanchette
Et résolu :

D'approuver les états financiers et le rapport de l'auditrice au 31 décembre 2023 tel que présenté par Madame Fanny Brabant, CPA Auditrice, CA de la firme Pierre Brabant.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

2.2- Rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport vérificateur – 2023

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2023. Voici un tableau résumant la situation avant conciliation à des fins fiscales :

**ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023
REVENUS	
Taxes	2 456 797\$
Compensations tenant lieu de taxes	10 237 \$
Transferts	374 017 \$
Services rendus	123 850 \$
Imposition de droits	187 537 \$
Amendes et pénalités	10 245 \$
Revenus de placements de portefeuille	105 462 \$
Autres revenus	30 390 \$
	3 298 535 \$
CHARGES	
Administration générale	612 718 \$
Sécurité publique	459 888 \$
Transport	637 407 \$
Hygiène du milieu	483 189 \$
Santé et bien-être	3 813 \$
Aménagement, urbanisme et développement	93 864 \$
Loisirs et culture	331 911 \$
Frais de financement	39 113 \$
	2 661 903 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES	366 721 \$
Amortissement	466 929 \$
Remboursement de la dette	(83 800) \$
Activités d'investissement	(81 986) \$
Excédent (déficit) accumulé	59 653 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	727 517 \$

Les élus et moi-même sommes fiers de vous annoncer que la situation financière de la Municipalité est excellente. Nous respectons le budget que nous avons établi. Tous les investissements de 2023 ont été payés à même le budget. Il n'y a eu aucun endettement additionnel pour la Municipalité.

La dette de la Municipalité s'élève à **1 119 200 \$**. Les sommes reliées à la dette sont affectées au montant des taxes de secteurs.

La Municipalité possède un actif net de **8 875 770 \$** en immobilisations.



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1- Séance ordinaire du 14 juillet 2025

Étant donné que tous les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire ;
EN CONSÉQUENCE,

2025-08-123

Il est proposé par Claire Sarrazin

Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

04- APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

4.1- Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la direction générale (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du Règlement 02-2003 et ses amendements), le directeur général et greffier-trésorier soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'il a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil municipal de l'approuver ;

2025-08-124

Il est proposé par Pierre Venne

Et résolu :

Que le conseil municipal approuve les chèques préautorisés, entre 1^{er} et le 31 juillet 2025, au montant de **39 902.39\$**, les prélèvements préautorisés, entre le 1^{er} et le 31 juillet 2025, au montant de **275 888.25\$**, la rémunération, entre le 1^{er} et le 31 juillet 2025, au montant de **77 946.64\$**, les frais bancaires, entre le 1^{er} et le 31 juillet 2025, au montant de **213.31\$** et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Charles Beaupré
Directeur général et greffier-trésorier

05- CORRESPONDANCE

Aucune

06- DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET EXTERNALES

6.1- Dépôt du rapport des permis et certificat du mois de juillet 2025

Dépôt du rapport, préparé par Monsieur Francis Perrino, des permis et certificats émis au cours du mois de juillet 2025.



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

6.2- Nordikeau inc. – Rapport mensuel des ouvrages d'exploitation de l'eau potable du mois de mai 2025

Dépôt du rapport mensuel des ouvrages d'exploitation de l'eau potable du mois de mai 2025, de la Firme Nordikeau inc.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

6.3- Nordikeau inc. – Rapport mensuel d'assainissement des eaux usées du mois de mai 2025

Dépôt du rapport mensuel d'assainissement des eaux usées du mois de mai 2025, de la Firme Nordikeau inc.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

6.4- Loisirs – Compte rendu et suivi au 31 juillet 2025

Dépôt du rapport mensuel du compte rendu et suivi des loisirs.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

6.5- Communications – Compte rendu et suivi au 31 juillet 2025

Dépôt du rapport mensuel des communications.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

07- RAPPORT DES COMITÉS

Aucun

08- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun

09- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Aucun

10- ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun

11- AFFAIRES NOUVELLES ET VARIA

ADMINISTRATION :

VOIRIE :

11.01- Demande au MTMD – Ajout de panneaux de signalisation « ARRÊT »

ATTENDU QUE des demandes citoyennes et le risque accru de collisions, la Municipalité est d'avis que des panneaux de signalisation d'arrêt devraient être



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

aménagés sur la rue Principale à l'intersection du chemin Mathias, dans le but d'assurer la sécurité des usagers de la route ;

ATTENDU QUE la rue Principale est sous la juridiction du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-08-125

Il est proposé par Pierre Venne
Et résolu :

De faire une demande auprès du Ministère des Transports et de la Mobilité durable afin que soient installés des panneaux de signalisation « Arrêt » sur la rue Principale, à l'intersection du chemin Mathias, et ce, dans les deux sens, le tout afin d'assurer la sécurité des usagers de la route.

D'autoriser la direction générale ou la direction des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

AQUEDUC :

11.02- Firme d'ingénierie EXP - Octroi de contrat

ATTENDU QUE le devis portant le numéro OS-JOL521210 a été reçu en date du 6 août 2025 de la firme d'ingénierie EXP pour des services professionnels afin de raccorder le garage municipal au réseau d'égout ;

ATTENDU QUE ce contrat consiste à raccorder le garage municipal au réseau d'égout sanitaire municipal de la rue Principale (MTMD) et assurer une surveillance partielle sous forme de visites lors de la réalisation des travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-08-126

Il est proposé par Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat portant le numéro OS-JOL521210 à la firme d'ingénierie EXP pour le projet de raccordement du garage municipal au réseau d'égout et autorise la direction générale à effectuer le paiement des factures qui seront reçues au fur et à mesure que celui-ci est réalisé.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Charles Beaupré
Directeur général et greffier-trésorier

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

LOISIRS :

11.03- Politique de location des salles municipales, de prêts des équipements et d'utilisation des ressources de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QU' il y a lieu de mettre à jour la politique concernant les prêts et les tarifs imposés des locaux appartenant à la Municipalité ;



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

ATTENDU QUE la vocation première des salles municipales est d'offrir un espace communautaire à l'ensemble des citoyens de la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité s'assurera que cette location soit conforme à la vocation première de la salle, évaluera les risques engendrés par une location et elle pourra, sans justification, refuser toute location ou exiger toutes autres conditions qu'elle juge nécessaires à la préservation des lieux ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-08-127

Il est proposé par Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil municipal adopte la nouvelle politique de location des salles municipales, de prêts des équipements et d'utilisation des ressources de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

AUTRES POINTS :

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions posées.

- Élevage de chiens dans le périmètre urbain
- Lumière pour terrain de pétanque
- Fossé du domaine Asselin

13- DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 8 septembre 2025, à 19 h 30, et sera tenue en présentiel à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-Lourdes.

14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

2025-08-128

Il est proposé par Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19h54.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

« Je, Pierre Guilbault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

M. Pierre Guilbault
Maire

M. Charles Beaupré
Directeur général et
greffier-trésorier